

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTRE DE LA JUSTICE**  
**CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/040 DU 13/01/2016 PORTANT  
DEMISSION D'OFFICE D'UN CONSEILLER A LA DIRECTION GENERALE DE  
LA JUSTICE.**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents d'Ordre Judiciaire, spécialement en son article 79 ;

Attendu que l'article 79 du statut des Agents d'Ordre Judiciaire dispose : « Est démis d'office l'Agent de l'Ordre Judiciaire qui a abandonné son poste d'affectation sans justification pendant plus de deux mois... » ;

Attendu que **Madame NIYOYUNGURUZA Aline, matricule 14043576(222.649)** compte plus de deux mois d'abandon de son poste d'affectation car elle a déserté le service depuis le 28/10/2015 et que son salaire a été suspendu, à cet effet, à partir de 28/10/2015 ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressée ;

**ORDONNE**

**Article 1** : Est démise d'office de ses fonctions pour abandon de service **Madame NIYOYUNGURUZA Aline, matricule 14043576(222.649)**, Conseiller à la Direction Générale de la Justice.

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

**Article 3** : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

**Fait à Bujumbura, le 13/01/2016**

**Aimée Laurentine KANYANA**

